

Lieu de la conférence

Maison de paroisse St-Paul, Freiestrasse 20, Berne

Description du parcours

Depuis la sortie ouest de la gare de Berne prendre le bus n° 11 ou 12 direction Länggasse jusqu'à l'arrêt Unitobler. Traverser le passage pour piétons et marcher tout droit dans la Muesmattstrasse. Passer devant le restaurant Länggass-Stübli et la Coop jusqu'à la prochaine rue perpendiculaire (Freiestrasse). Tourner à gauche dans cette rue, la première entrée d'immeuble (n°20) est la maison de paroisse St-Paul.

Le bus circule régulièrement toutes les 10 minutes. Tarif : trajet court (CHF 1.90).

Délai et frais d'inscription

- Inscription jusqu'au 18 février 2008 avec le talon ci-joint ou par www.feps.ch
- Frais d'inscription (repas compris) : CHF 50,- à régler SVP à l'aide du bulletin de versement en annexe.

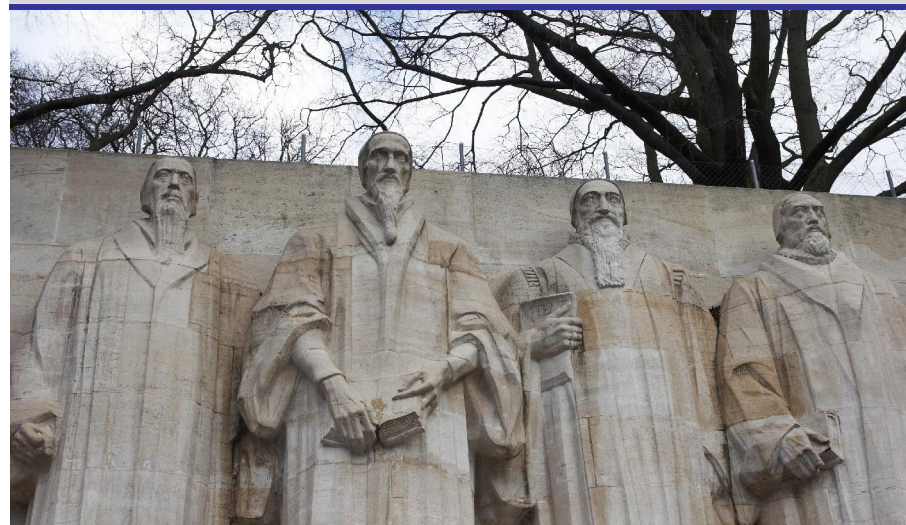
Renseignements et organisation

Fédération des Églises protestantes de Suisse
Secrétariat Conférence Femmes
Sulgenauweg 26 / Case postale
3000 Berne 23

Téléphone +41 (0)31 370 25 65
anja.scheuzger@feps.ch
www.feps.ch

Conférence Femmes

Lundi 10 mars 2008, 9h30 – 16h15



L'égalité dans le droit des Églises et organisations protestantes :

Réalités et perspectives d'avenir

sek·feps

Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Églises protestantes de Suisse

L'égalité dans le droit des Églises et organisations protestantes : Réalités et perspectives d'avenir

L'égalité des sexes est considérée dans la plupart des Églises comme allant de soi. Certains principes de base comme l'accès à toutes les charges et fonctions ou l'égalité des salaires sont en grande partie réalisés dans les Églises protestantes. Pourtant, des lacunes significatives demeurent. Les exigences de la loi fédérale sur l'égalité entre femme et homme ne sont de loin pas transposées dans toutes les Églises membres de la FEPS. Et dans nombre d'Églises il manque un ancrage légal de l'égalité.

La Conférence poursuit les buts suivants:

- Information sur la législation obligatoire et recommandée à propos de l'égalité.
- Tour d'horizon : évaluation du sondage sur la situation dans les Églises et organisations, exemples.
- Impulsions en faveur de mesures ultérieures : dans quelles Églises/organisations faut-il encore progresser ? Comment procéder de manière judicieuse ? Quelles chances les révisions du droit offrent-elles ?

Deux juristes donnent des idées et des conseils à l'occasion de nos questions et discussions.

Intervenantes :

- Sabine Scheuter, pasteure, Église ev.-réf. du canton de Zurich
- Anne Walder Pfyffer, maîtrise en droit, chargée de diaconie et des questions sociales à la FEPS
- Katharina Willi, maîtrise en droit, médiatrice, ka.rat.Beratung.Personal.Recht, Zurich
- Diverses membres de la Conférence Femmes

Programme

- 9.30 Accueil, café et croissants.
- 10.00 Salutations
- 10.05 **Partie administrative**
- Ordre du jour :
1. Procès-verbal du 29 octobre 2007
 2. Rapport annuel 2007
 3. Requêtes des déléguées
 4. Informations du comité
 5. Élection de Lisbeth Zogg Hohn au comité
 6. Divers
- 11.00 **Introduction au thème, questions de terminologie:** Sabine Scheuter
- 11.15 **Loi fédérale sur l'égalité entre femme et homme: conséquences pour les Églises.** Anne Walder Pfyffer
- 11.40 **Entre idéal et réalité: soutien à l'égalité dans le droit des Églises.** Impulsions diverses
 - Résultats du sondage
 - Exemples concrets: enjeux et succès
- 12.30 **Repas**
- 14.00 **Comment l'égalité peut-elle être favorisée par le biais de la législation?** Katharina Willi
 - Réponse à trois questions brûlantes
 - Checklist
- 15.40 Méditation
- 16.15 Conclusion et fin de la journée.